



18BIS SAS  
20, Rue de Savoie 75006 PARIS  
+33 6 67 69 31 89  
le18bisgalerie@gmail.com  
www.galerie18bis.com

## PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PARIS, LE 03 JUIN 2024

La présente AGE a réuni Gildas GENTIL, Président de la société 18bis SAS et actionnaire majoritaire et Valérie PONTY, actionnaire ayant droit de vote dans toutes les décisions concernant la société citée.

Ordre du Jour : Le 3 juin 2024, une assemblée générale extraordinaire est actée en vue de valider :

- 1) La modification du premier paragraphe de l'objet de la société 18bis SAS
- 2) Nouvelle adresse du Président de 18bis SAS et pouvoirs associés aux démarches administratives.

---

1) La société 18bis SAS a deux activités depuis le début de sa création : Galerie d'art contemporain et formation professionnelle auprès des artistes-auteurs.  
En effet, 18bis a cessé son activité de cours et ateliers de yoga en 2022.  
L'assemblée décide donc de modifier le premier paragraphe de son objet social qu'elle inclura dans ses nouveaux statuts.

**L'ancien objet social** : Expositions, ateliers, cours, formations favorisant la culture, l'art et les disciplines holistiques comme le yoga.

**Devient :**

Galerie d'art contemporain et formation professionnelle auprès des artistes-auteurs, ainsi que les prestations artistiques et technologiques associées.

**L'ensemble des parties s'accordent à l'unanimité sur la modification de l'objet de 18bis SAS.**

2) Gildas GENTIL, le Président de 18bis SAS, a changé d'adresse personnelle en avril 2024.  
Des démarches administratives ont été engagées auprès de l'INPI via le Guichet unique et le Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.  
Par la présente AGE, le Président donne tous pouvoirs à Mme. PONTY, en son absence, de réaliser ces démarches administratives à toute bonne fin.

**L'ensemble des parties s'accordent à l'unanimité sur la publication du changement d'adresse du Président de 18bis SAS et les pouvoirs associés à cette démarche.**

GILDAS GENTIL  
PRÉSIDENT

VALERIE PONTY  
ACTIONNAIRE